# Le Nord

*Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre*

| CONDITIONS | | PUBLICITÉ | |
|---|---|---|---|
| Par la Poste, Un An | 20 francs | Annonces . . . la ligne | 0,30 |
| Six Mois | 10 — | Réclames | 0,60 |
| Trois Mois | 5 — | Faits-divers | 1,20 |
| Départem. non-limitrop. et Étrang., port en sus | | Chronique locale | 2,50 |


## DÉPÊCHES DE LA NUIT

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

**L'élection de Calvi (suite)**

M. Ferrette dit que l'élection que l'on discute est l'histoire de l'élection de presque tous les membres de la majorité y compris M. Hubbard qui est, qu'il le veuille ou non, un ami politique de M. Chaleil.

Par 310 voix contre 65, la Chambre refuse d'annuler les opérations électorales dans l'arrondissement de Calvi.

M. Hubbard demande la nomination d'une commission d'enquête.

M. de Baudry d'Asson. — Je m'oppose à la nomination d'une commission d'enquête.

Par 319 voix contre 58, la demande d'enquête est repoussée.

En conséquence, l'élection de M. Chaleil est validée.

MM. Ferrette et Gauthier de Clagny déposent une proposition tendant à renvoyer le dossier de l'élection de Calvi aux ministres de la justice et de l'intérieur.

Cette proposition est repoussée par 300 voix contre 164.

**Tarifs de douanes**

La Chambre vote l'urgence sur la proposition modifiant les numéros 35 et 37 bis du tarif des douanes (fruits secs, raisins, figues, dattes).

M. Siblle combat le projet.

M. Thierry s'oppose également à l'adoption.

Les lois de douanes ont produit tout leur effet. Le projet aura pour principal inconvénient de frapper les pauvres.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui et la séance est levée à 7 heures moins 1/4.

Ce matin, séance pour la question du gaz à Paris ; cette après-midi, discussion des conclusions de la Commission d'enquête sur les millions des Chartreux.

### SÉNAT

**Le monopole des inhumations**

M. Millies-Lacroix, rapporteur, fait observer que les municipalités ayant la charge des inhumations des indigents, il est juste de leur réserver les bénéfices pouvant provenir des autres enterrements.

Le Commissaire du Gouvernement demande également au Sénat de repousser l'amendement de M. Girard et d'adopter le texte de la Commission.

L'amendement Girard est repoussé, après pointage, par 131 voix contre 118.

L'article 2 du projet de la Commission est adopté ainsi qu'un amendement de M. Lechevallier disant que le matériel fourni par les communes devra être constitué en vue aussi bien des obsèques de tous cultes que des obsèques dépourvues de caractère confessionnel.

Les autres articles sont adoptés ainsi qu'un amendement de M. Delahaye fixant la date d'application de la loi au 1er janvier qui suivra la promulgation de la loi.

L'ensemble de la loi est adopté après une protestation de M. de Cuverville.

**Les réservistes**

M. Demarçay dépose une proposition fixant à 21 jours la période d'instruction des réservistes ; il demande l'urgence.

M. Félix Martin combat l'urgence et demande le renvoi à la commission de l'armée.

M. de Cuverville s'oppose également à l'urgence.

L'urgence est repoussée et la proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

La séance est levée à 5 heures ; séance aujourd'hui.

**L'AFFAIRE DAUTRICHE**

Par suite de l'incident survenu ces jours derniers entre le capitaine Cassel et les défenseurs des officiers impliqués dans l'affaire Dautriche, les interrogatoires de ces officiers avaient été interrompus.

Nous croyons savoir qu'ils seront repris ce matin.

M. Dautriche sera entendu à 9 h., en présence de son défenseur, Me Auffray ; quant aux autres dont les défenseurs sont convoqués pour aujourd'hui ils n'assisteront vraisemblablement qu'à des levées de scellés.

**LE VOTE DES MINISTRES**

M. Georges Berry vient d'avertir le président de la Chambre qu'il déposera aujourd'hui à l'ouverture de la séance, un projet de délibération ainsi conçu :

« Les ministres-députés n'ont pas le droit de prendre part au vote des ordres du jour présentés à la suite des interpellations ni à celui des propositions visant les actes du gouvernement ».

**CONTRIBUTIONS INDIRECTES**

M. Proniez, directeur de 3e classe des contributions indirectes, à Auxerre, est nommé directeur de 2e classe à Lille.

## La catastrophe dans le Nord

Nous publions plus haut la nomenclature complète des victimes de « la plus effroyable catastrophe ».

Le Nord y est largement représenté.

Nos victimes sont de choix et nombreuses. Bien des yeux se mouilleront de larmes en parcourant les noms de ces Instituts, de ces Pensionnats, de ces écoles qui avaient plongé de si profondes racines dans notre sol, qui s'identifiaient avec notre histoire et semblaient faire partie intégrante de notre organisme départemental.

Les anciens élèves de ces établissements se comptent par centaines de mille. Presque toutes les familles chrétiennes sont frappées soit dans leurs membres, soit dans leurs affections les plus chères, soit dans leur culte de reconnaissance, par cette première hécatombe, qui, semblable aux exécutions sanglantes de 93, réunit dans un même sort toutes les classes de la société depuis les plus hautes jusqu'aux plus humbles.

La plume ne sait plus quel mot trouver d'indignation et de tristesse devant ces cruels méfaits qui ouvrent une nouvelle série.

Elle se sent désarmée et incapable de traduire les sentiments qui naissent en face de ces amoncellements de ruines.

Nous savons bien que les enfants des privilégiés de la fortune pourront, au prix de l'exil, suivre leurs éducateurs.

Il y a par delà la frontière voisine, d'immenses établissements qui seront prêts à les recevoir en octobre prochain.

Mais les pauvres petits enfants du peuple que vont-ils devenir? Comment feront ces milliers de familles ouvrières, honnêtes et chrétiennes, qui tiennent par-dessus tout à donner à leurs rejetons une éducation religieuse, conforme à celle de leurs pères et mères?

Malheur au pauvre! C'est toujours ainsi qu'il faut conclure après chaque loi persécutrice que les loges imposent à la France.

Nous le savons bien, partout où on le pourra, on tâchera de ressusciter les écoles libres? Mais les maîtres et maîtresses suffiront-ils? Aurons-nous un assez grand nombre d'âmes généreuses qui consentiront au sacrifice héroïque de leur état de vie pour continuer en France leur mission éducatrice?

Nous voulons l'espérer pour ces milliers de petites âmes que guette Satan, et sur lesquelles la maçonnerie diabolique pense avoir jeté ses filets.

C.

## ROUBAIX

**Aujourd'hui**

*Nord-Touriste.* — Promenade des petits commerçants : Circuit dans les environs de Lille. Départ, à 2 heures, chez M. Gruet, place du Trichon. Itinéraire : Wasquehal, Marcq-en-Barœul, La Madeleine, bois de la Deûle, avenue de Lambersart, Goûter au Moulin Rouge. Retour à 8 heures par Lille, Fives, Flers, le Recueil et l'Hempempont.

*Société de secours mutuels des chauffeurs et conducteurs de machines.* — Ce soir, à 7 heures, 2, place du Trichon, réunion de commission.

*Enterrement.* — M. Elie Piot, 10 h., Saint-Joseph.

*Obit.* — M. Jules Fay, 9 h., St-Martin.

**Le Concert donné par la *Grande-Harmonie*,** dimanche après-midi, au square Pierre Catteau, a été pour cette brillante Société un succès de plus. Les auditeurs sont restés sous le charme d'une exécution impeccable de morceaux choisis et variés.


**Simplex,** merveilleux appareil, permet d'obtenir sans étude, sur tous pianos, exécution artistique. — Dépôt exclusif : Maison Sorépel, 138, Grande-Rue.


**Union commerciale.** — Voici le compte-rendu de la réunion du Comité de l'Union Commerciale du mois de Juillet 1904 tenue sous la présidence de M. Wicart, président.

La réunion est ouverte à 9 heures et close à 10 h. 1/2. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. Le président rend compte de la réunion de la Fédération Commerciale à Paris à laquelle il a assisté comme délégué ; approuvé.

Le comité déplore l'appréciation erronée qu'on a donnée d'une de ses plus légitimes revendications, et passe à l'ordre du jour.

Lecture est faite d'une importante communication de l'U. C. de St-Quentin relative aux privilèges nouveaux qu'on se prépare à accorder aux syndicats et aux sociétés anonymes afin de consacrer l'accaparement légal sous toutes les formes.

Ce travail mérite une étude attentive à laquelle le Comité se consacre.

A la prière de nombreux membres de la corporation des chapeliers faisant partie de l'U. C. celle-ci les a convoqués à une réunion corporative à un local, dans le but de provoquer une entente pour la fermeture des magasins l'après-midi du dimanche. La réunion se tiendra mardi à 8 h. du soir à Pandore. La convocation personnelle servira de carte d'entrée. Divers vœux sont émis relativement à la répression du colportage et des déballeurs ainsi qu'à l'horaire des trains de voyageurs. M. René Bisuwart est chargé de formuler les principaux vœux du petit commerce qui seront présentés à M. Georges Berry rapporteur du budget du commerce.


Pour VALEURS A LOTS adressez-vous Banque Albert PERIER, *49 bis, Rue Saint-Georges. — ROUBAIX*


**Les accidents de travail.** — Un apprenti, Louis Duquenne, 16 ans, rue d'Avelghem, de la Société électrique du Nord, rue Voltaire, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

— Un raboteur du même établissement, Lucien Lagae, 23 ans, rue Blanchemaille, blessé à la jambe gauche, 15 jours de repos.

— Au même établissement, un dégorgeur, François Spilcers, 25 ans, rue Saint-Jacques, à Lannoy, blessé à la jambe droite, 15 jours de repos.

— Un peintre, Amand Delannoy, 26 ans, rue de Denain, de chez M. Cléty, rue du Collège, blessé au coude gauche, 20 jours de repos.

— A la Société Electrique du Nord, rue Voltaire, un électricien, Alfred Honorez, 23 ans, rue Boucher de Perthes, blessé aux jambes et aux mains, 20 jours de repos.

— Un tireur de chardons, J.-B. Fraedy, 61 ans, rue du Moulin, du peignage de M. Motte, rue d'Avelghem, blessé à la main droite, un mois de repos.

**Etat-civil de Roubaix**


Dragées et Boîtes pr 1re Communion, THOMAS FILS, près la Gare, LILLE


du 10 juillet

*Publications de mariage.* — Julien Vanderbeke, 18 ans, forgeron, rue de la Basse-Masure, 48 et Marie Lecomte, [illegible] ans, découpeuse, rue Archimède, cour Saint-Emile, 7. — Emile Ovaere, 28 ans, brodeur, rue Pierre-de-Roubaix, 229 et Joséphine Vandoolaeghe, 28 ans, soigneuse, rue Pierre-de-Roubaix, 243. — Henri Warevoyck, 24 ans, maçon, à Lille et Pauline Devalde, 20 ans, étireuse, à Lille. — Jules Watteau 27 ans, homme de peine, boulevard de Metz, 66 et Cécile Crombecq, 31 ans, piqûrière à Wattrelos. — Camille Vanhoorde, 26 ans, domestique, rue de Menin, 57 et Gabriel Ghesquière, 23 ans, soigneuse, à Wattrelos.

Jules Janssens, 25 ans, brossier, rue de l'Alma, cour Thomas, 9, et Alma Houset, 20 ans, doubleuse, à Tourcoing. — Henri Tiberghien, teinturier, à Wattrelos, et Palmyre Tibsan, 21 ans, piqûrière à Wattrelos. — Henri Vandenbrouck, 28 ans, surveillant de peignage à Wattrelos, et Marie Florent, 26 ans, soigneuse, rue du Duc, cour Tattelin, 16. — Jean-Baptiste Herteler, 26 ans, apprêteur, rue Hoche, 7, et Léonie Gremonprez, 19 ans, soigneuse, rue Newton, 6. — Jean Forestier, 55 ans, tisserand, rue Solférino, 27, et Maria Van Laere, 36 ans, ménagère, rue de Toulouse, cour Thérin, 10.

Oscar Delhaye, 21 ans, dessinateur à Tourcoing, et Marie Tielemans, 21 ans, sans profession, rue de Mouvaux, 24. — Victor Desbonnets, 20 ans, apprêteur, rue du Tilleul, 149, et Fidéline Seghers, 21 ans, épinglière, rue d'Espagne, 6. — Albert Bonte, 33 ans, directeur de filature à Tourcoing, et Agnès Dhalluin, 27 ans, sans profession, rue Pellart, 171. — Henri Vanquaethem, 46 ans, entrepreneur, rue Pellart, 65, et Jeanne Dujardin, 33 ans, sans profession, rue de Tunis, 60. — Victor Langlais, 24 ans, maçon à Tourcoing, et Julia Carette, 19 ans, tricoteuse, rue Cugnot, cour Fontaine, 4. — Victor Ponpasrt, 23 ans, noyauteur, rue Grétry, 40, et Elodie Mostaert, 17 ans, garnisseuse, rue de Tourcoing, 94.

Léopold De Ly, 24 ans, marchand de bois cassé, rue de la Guinguette, 76, et Marie Penet, 20 ans, gazeuse, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 11. — Emile Bulcaen, 43 ans, conducteur de bestiaux à Mouvaux, et Jeanne Desnoulet, 24 ans, soigneuse, rue Marengo, 9. — Gustave Goethals, 32 ans, débourreur, rue de la Guinguette, cour Six, 2, et Marie Duquesnois, 24 ans, soigneuse à Roubaix. — Henri Dessauvages, 31 ans, employé de commerce, rue de Mouvaux, 48, et Germaine Dubois, 19 ans, soigneuse, même rue, cour Louis Frère, 13. — Georges Swysen, 25 ans, contre-maître de teinture, rue Louis Decottignies, 17, et Amélie Maes, couturière, boulevard de Metz, 168. — Ferdinand Delporte, 23 ans, lamier, rue de la Longue Chemise, 2, et Rosa Debrigne, 19 ans, soigneuse, rue de la Mackellerie, maisons Droulers, 2.

François Dhel, 31 ans, feutrier, boulevard Gambetta, 215, et Marie Houdiard, 17 ans, chapelière, boulevard Gambetta, 213. — Jules Ledoux, 26 ans, rentreur, rue des Arts, impasse Mozart, 6, et Hélène Vandenbroecke, 25 ans, piqûrière, rue de Croix, 16. — Emile Cordonnier, 25 ans, électricien, rue Pierre-de-Roubaix, cour Belmère, 4, et Victorine Demulder, 28 ans, rattacheuse, rue de la Balance, 7. — Alfred Simon, 24 ans, cordonnier à Nomain, et Marie Havez, 25 ans, couturière, rue de Tournai, 54. — Fernand Simoens, 29 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, 215, et Stéphanie Dubar, 23 ans, rattacheuse, rue des Longues-Haies, cour Baas, 8.

Eugène Gysselynck, 28 ans, menuisier, rue des Anges, 63, et Agnès Duyck, 31 ans, modiste, rue Ste-Thérèse, 16. — Arthur Loqueane, 26 ans, serrurier-poêlier, rue du Grand-Chemin, cour Mulliez, 13, et Gabrielle Bücke, 27 ans, piqûrière, rue Bell, 66. — Arthur Henninck, 27 ans, peintre, rue de la Guinguette, cour Desfontaine, et Julia Ivon, 22 ans, bobineuse, même rue, 94. — Auguste Samyn, 34 ans, peintre, rue de Rome, 100, et Philomène Gillens, 27 ans, bobineuse, rue du Fresnoy, 51. — François Traken, 30 ans, apprêteur, rue Brezin, cour Dekien, 42, et Elise Verbecque, 28 ans, soigneuse, rue de la Perche, cour Briet, 15.

Gustave Duerinck, 27 ans, tailleur d'habits, rue Blanchemaille, 142, et Palmyre Helsens, 27 ans, modiste, rue du Tilleul, 210 bis. — Vincent Catteau, 25 ans, tisserand, rue Pierre-de-Roubaix, 229, et Marie Desbonnets, 26 ans, piqûrière, rue d'Antoing, 19. — Auguste Tytgat, 35 ans, liseur de dessins, rue Archimède, 75, et Pulchérie Tiliar, 20 ans, encaisseuse, rue de l'Alma, fort Wattel, 23. — André Duprey, 27 a., rue Notre-Dame-des-Victoires, 11, et Marie Wibaux, 24 ans, Grande-Rue, 19. — Bertrand Duyck, 24 ans, mouleur, rue Sainte-Thérèse, 7, et Mathilde Devos, 22 ans, repasseuse, rue Wagram, 32.

Arthur Salembier, 23 ans, homme de peine à Wattrelos et Marguerite Vanhuysse, 26 ans, étireuse, rue d'Alger, 97. — Jean-Baptiste Van Nuffel, 42 ans, contre-maître de tissage, rue Olivier-de-Serres, 10 et Philomène Catteau, 37 ans, bambrocheuse, boulevard de Metz, cité Lestienne. — Juste Willaeys, 36 ans, tisserand, rue Turgot, cour Roose, 4 et Marie Clercx, 27 ans, bambrocheuse, rue Duflot, 97. — Antoine de Nys, cordonnier, à Roubaix et Adrienne Verougstraete, coutur., à Courtrai. — Auguste Vilez, 27 ans, employé à Lisieux, et Marthe Masmot, 20 ans, sans profession, rue de l'Ermitage, 4. — Cyprien Bailleux, soldat au 25e d'infanterie à Cherbourg, et Alexandrine Guillemin, ménagère à Equerdreville. — Désiré Ansart, 35 ans, papetier, rue des Fabricants, 28, et Sophie Bol, 25 ans, dévideuse, rue Newton, 38.

*Mariages.* — Jules Montagne, 25 ans, homme de peine, rue de la Guinguette, 43 et Fernande Vancromphout, 21 ans, bobineuse, rue Duflot, 5. — Alfred Raevens, 24 ans, ourdisseur, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Pieters, et Mathilde Wartel, 20 ans, bambrocheuse, rue des Longues-Haies, 271. — Lucien Delmarquette, 31 ans, rejointoyeur, à Toufflers et Palmyre Delannoy, 30 ans, journalière, rue du Coq Français, 167. — Constantin Vanooteghem, 20 ans, tailleur d'habits, rue St-Jean, 177 et Louise Maes, 20 ans, peigneuse, rue Newton, cité St-Eloi, 7 et Eugénie Heirman, 18 ans, soigneuse, rue Sainte-Elisabeth, cour Desrousseaux, 18.

Léon Richelieu, 49 ans, contremaître de filature, à Avesnelles, et Marie Berniaux, 38 ans, ourdisseuse, rue Plutarque, 33. — Julien Weckx, 27 ans, homme de peine, rue Delespaul, 2, et Marie Van den Oostende, 19 ans, repasseuse, rue Meyerbeer, 34. — Georges Morel, 20 ans, plieur, rue de Tunis, cour Gênart, 8, et Marie Guelluy, 23 ans, servante, rue de Tunis, cour Gênart, 4. — Pierre Choquet, 20 ans, apprêteur, à Templeuve, et Blanche Broutin, 20 ans, éplucheuse, rue de la Tortue, 8. — Camille Verpoort, 29 ans, journalier, rue Bell, 4, et Marie Thérin, 23 ans, peignière, rue de Wasquehal, 83. — Ferdinand Duyck, 27 ans, tisserand, rue de la Guinguette, cour Vandorpe, et Albertine Messeman, 26 ans, tisserande, rue de la Guinguette, cour Vandorpe, 5.

*Naissances.* — Léon De Witte, rue du Fresnoy, 131. — Théophile Baclé, rue Alfred-Motte, 26. — Jean Fourlinnie, rue Sainte-Thérèse, 43. — Jean-Baptiste Brugon, rue des Sept-Ponts, cour Salembier, 1. — Hippolyte De Keyser, rue de Tourcoing, [illegible]. — Jean Cau, rue Inkermann, 39.

*Décès.* — Amandine Mouchon, 40 ans, peigneuse, rue Philippeville, cour Frère, 3. — Victor Herbant, 21 ans, mécanicien, rue de Maubeuge, cité Loridant, 21. — Elie Piot, 18 ans, employé de commerce, rue Voltaire, 53. — Emile Villette, 5 mois, rue Franklin, cour Coraille, 4 bis. — Accou Charles, 38 ans, serrurier-poêlier, rue de Tourcoing, 94. — Alfred Naveau, 41 ans, tailleur de pierres, rue Blanchemaille. — Louis Coupez, 58 ans, cordonnier, id.

*Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 4e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.*

## WATTRELOS

### UNE MORT MYSTÉRIEUSE

**Au Grimonpont**

**Crime, Suicide ou Accident**

Le hameau de Grimonpont est en émoi à la suite d'une mort mystérieuse qui s'est produite samedi soir.

Une jeune fille a trouvé la mort dans le canal ; on parle d'un crime, mais d'après l'enquête de la police, il s'agirait d'un suicide.

Donc, samedi, vers 9 h. 1/2 du soir, les douaniers de garde de nuit au bureau des douanes du Grimonpont aperçurent une femme qui suivait la berge du canal, du côté opposé à l'usine d'épuration des eaux de l'Espierre. La nuit était tombée et comme la rive droite du canal est peu sûre, ils lui conseillèrent de prendre la rive gauche. Elle n'écouta pas leur avis, et continua son chemin, se dirigeant vers Leers-Nord, sans se hâter. A un kilomètre environ du pont de Grimonpont, au lieu dit l'« Ile Marie » habitent deux ouvriers tisserands, les frères Spriet. Vers dix heures, ceux-ci fumaient tranquillement leur pipe devant leur maison située au bord du canal quand leur attention fut éveillée par le bruit d'un corps tombant à l'eau.

Dirigeant leurs regards vers l'endroit d'où partait ce bruit, les frères Spriet virent une lumière circulant sur le bord de l'eau.

Ils regardaient toujours, et la lumière s'agitait, se rapprochant du bord au point d'être à la surface de l'eau, quand ils perçurent un cri horrible, cri d'angoisse d'une femme qui se noie. Ils entendirent le clapotement de l'eau, puis plus rien... ; et au même instant la lumière s'évanouit et tout retomba dans le silence.

Epouvantés, les frères Spriet, comprenant qu'un drame venait de se passer là, accoururent, munis de lanternes, mais ils ne virent rien.

Dès la première heure de dimanche, les frères Spriet s'en furent avertir la gendarmerie et la police de ce qu'ils avaient vu et entendu, et M. Buchart, commissaire de police, se rendit à l'« Ile Marie », examinant les lieux, recueillant des témoignages, cherchant des indices.

D'après l'enquête continuée lundi, il s'agirait d'une jeune fille de Roubaix, Flore Baudulo, confectionneuse, 20 ans, demeurant rue d'Alger, 122, dont les propos tenus samedi laissent supposer une idée de suicide.

Les recherches faites dans la journée de lundi, pour retrouver le corps de la noyée, par M. Duponchel, agent en douane, n'ont pas abouti jusqu'à présent.


LUMINOL Savon pour les laines, le linge, les flanelles et le ménage


## CROIX

**Messes de prémices.** — Dimanche dernier MM. les abbés Lauwick et Brouillard de la paroisse Saint-Martin ont été ordonnés prêtres à Cambrai. Ils célébreront leur messe de prémices, le premier aujourd'hui mardi à 10 heures et le second jeudi 14 juillet à 10 h. 1/2, au Maître-Autel de leur paroisse.

Nous présentons à nos deux amis nos vœux de fructueux ministère et aux parents nos meilleures félicitations.

**Succès scolaire.** — L'école de garçons Jeanne d'Arc a remporté un brillant succès aux différents examens de l'année.

12 élèves ont obtenu le certificat d'études élémentaires : Bourgois Alfred, Decottignies Louis, Desauw Charles, Deschamps Albert, Dewulf Edmond, Dubourg Robert, Dumont Edouard, Lamblin Jean, Lequesne Louis, Loof Fernand, Vanleyes Achille, Vanneste Albert.

6 ont été reçus au certificat d'études complémentaires :

Bolus Oscar, Defrance Alphonse, Dhal Oscar, Lasué Hector, Loof Maurice, Van Caneghem Gaston.

16 élèves ont également obtenu une mention honorable à la suite des concours entre les écoles libres de l'arrondissement de Lille.

Honneur à Messieurs les Professeurs, et félicitations aux élèves.

*Récompense.* — Pour récompenser les élèves qui ont été reçus aux divers certificats, MM. les professeurs les conduiront, mercredi prochain, en excursion afin de visiter Phalempin, le bois et ses environs. Le départ aura lieu de Croix vers huit heures du matin.

**Patronage Léon XIII.** — Un obit solennel anniversaire pour les membres défunts du Patronage sera chanté en l'église Saint-Pierre, le jeudi 14 juillet, à 11 heures précises. Réunion de tous les membres des différentes sections au Patronage à 10 heures précises pour se rendre en groupe à l'église. Présence indispensable. Insigne de rigueur.

**La fête** du quartier du Retrouvé a obtenu un beau succès. Une foule nombreuse a promené dans les rues de Wasquehal, de l'Ouest et Perdue. Demain, mercredi, distribution des prix dans les estaminets.

**Des admirateurs de Parmentier** ont dérobé une centaine de kilos de pommes de terre au préjudice de M. Jules Farvacques et 50 kilos de mêmes légumes, des choux, échalottes et salades, appartenant à M. P. Vandembogearde, beau-père du précédent, demeurant rue Carnot.

**Amour filial.** — Le fils de M. L. Lerisson, cabaretier, angle des rues du Progrès et de Thionville, a quitté la maison paternelle, il est venu, vers 1 heure du matin, en compagnie de deux amis, jeter des pierres dans les fenêtres du premier étage. Plainte a été déposée.

CROIX. — Du 9 juillet. — Naissances. — Flore Lejeune, rue de l'Avenir, 56. — Stanaert Claire, rue de Tourcoing, 45. — Auguste Mercier, rue Mitz, 17.

Décès. — Elisabeth Aerstell, 82 ans, sans profession. — Elodie Coten, 54 ans.

Mariages. — Jules Provoyeur, 23 ans, tailleur d'habits, à Roubaix, et Emilia Evrard, 24 ans, professeur de piano. — Alphonse Vanhamme, 25 ans, tonnelier, à Croix, et Louise Dessauvages, 21 ans, piqûrière, à Croix.

## WASQUEHAL

**Enterrement** du mardi 12 juillet. — A 8 h., service et funérailles de Adolphe Dewinckelaer, 51 ans, Noir-Bonnet.

## LANNOY

**Les « Philippins ».** — La fête de gymnastique que nous annoncions la semaine dernière a eu lieu dimanche.

Une foule très nombreuse y assistait.

Les divers mouvements d'ensemble, ainsi que les exercices aux appareils, ont été très bien exécutés.

Le ballet normand a été surtout remarqué et très applaudi. Les intermèdes donnés par les clowns ont été des plus désopilants.

Une vingtaine de musiciens amateurs ont largement contribué à l'éclat de cette fête.

Nous adressons toutes nos félicitations à cette jeune et vaillante société et lui souhaitons plein succès au concours d'Enghien auquel elle doit participer les 24 et 25 juillet.


ALCOOL DE MENTHE RICQLÈS ASSAINIT L'EAU Calme la Soif


## TOURCOING

**Succès scolaires de l'Institution Libre du Sacré-Cœur.** — Durant la semaine qui vient de s'écouler, l'Institution du Sacré-Cœur a enregistré les succès suivants.

A la 2e partie du baccalauréat (section de philosophie) ont été reçus MM. Désiré Cale et Eugène Caulliez ; et dans la section sciences, M. André Tiberghien a remporté la mention assez-bien.

En rhétorique, section latin-grec, ont été reçus MM. Joseph Bernard et Emile Paquet ; déclarés admissibles, MM. Albert Destombes et Charles Dutoo.

Au concours des collèges organisé par l'Université Catholique cinq nominations ont été remportées : 1er prix de mathématiques, 2e prix de sciences physiques, 5e accessit de philosophie, 3e accessit de composition française et 5e accessit de thème latin et de version latine.

Au concours diocésain de mathématiques, dix-neuf nominations, dont huit en sixième A, et cinq en troisième A qui sont parmi les quinze premières.

**Les funérailles de M. Louis Lemao,** sergent retraité des sapeurs-pompiers, décédé à l'âge de 78 ans, ont eu lieu lundi, à 9 h. 1/2, à Saint-Christophe, au milieu d'une nombreuse assistance.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Plateau, sergent-fourrier et Leclercq, sergent de l'ancienne compagnie de Tourcoing ; un sergent de la « Fire Brigade Hold'ens », de Croix, et un caporal des sapeurs-pompiers de Roubaix. Une section en arme, sous le commandement du sergent Berte, rendait les honneurs militaires.

Au cimetière, M. Lambion a prononcé un discours.

**Colombophilie.** — Résultat du concours de Chantilly, chez Mme veuve H. Delvoye, place de la République. 1127 pigeons lâchés à 6 heures. Beau. Nord.

1er prix, Losfeld F., u.4 p. — 2e, Leman Jh., 5 p. — 3e, Demarque Julien, 3 p. — 4e, Verhague, 2 p. — 5e, Millescamps, 5 p. — 6e, Deblaere, 5 p. 7e, Turpin, 5 p. — 8e, Dusollier, 5 p. — 9e, Vandamme A., 4 p. — 10e, Derinck, 5 p.

11e, Demarque J. 4 p. — 11e Millescamps 5 p. — 13e, Vienne 4 p. — 14e, Deblay 3 p. — 15e, Delnatte 5 p. — 16e, Campion H. 4 p. — 17e, Blanche 3 p. — 18e, Losfeld 3 p. — 19e, Horent 5 p. — 20e, Prouvost Louis 5 p.

21e, Wattel, 5 p. — 22e, Vandamme, 4 p. — 23e, Huygevelde, 5 p. — 24e, Janssens Gust., 5 p. ; Gan F., h. — 25e, Verhague, 5 p. — 26e, Naessens, 5 p. — 27e, Boukart fils, 4 p. — 28e, Hennion Aln., 3 p. — 29e, Janssens J., 5 p. — 30e, Dhalluin, 3 p.

31e, Marthe, 3 p. — 32e, Dhazé, 4 p. — 33e, Turpin, 4 p. — 34e, Desmettre M., 4 p. — 35e, Dewezère, 3 p. — 36e, Catteau-Delcambre, 3 p. — 37e, Campion H., 2 p. — 38e, Bodin, pr. — 39e, Lefebvre J., 2 p. — 40e, Dedeker, 3 p.

41e, Derayter, 3 p. ; Wittemberg, h. — 42e, Ducoulombier Louis, 3 p. — 43e, Fermont, 2 p. Vanghesdale, h. — 44e, Desbonnet Jos., p. — 45e, Dsrinck. — 46e, Dedeken, 3 p. — 47e, Welcomme L., 3 p. — 48e, Rose N., 3 p. — 49e, Dessauvages G., 3 p. — 50e, Vancorselis père, 2 p.

51e, Lecomte J., 3 p. — 52e, Florin Ch., 3 p. — 53e, Bontry Ad., p. — 54e Vandeneste, 3 p. ; Dessauvages G., 3 p. — 55e, Bodin. — 56e, Millescamps, 3 p. — 57e, Parsis Eug., 2 pr. — 58e, Millescamps, 2 p. ; Deryck h. — 59e, Garmonprez, 2 p. — 60e, Demeyer J.-B., 3 p. ; Hornart, h.

61e, Janssens J., 2 pr. — 62e, Verkamer, 2 p. — 63e, Bottermaa, 2 p. — 64e, Delporte A., 2 p. — 65e, Loncke, 2 p. — 66e, Glorieux A., 2 p. — 67e, Massiasn, 2 p. — 68e, Catteau E., 2 p. — 69e, Caillenud, 2 p. — 70e, Garemiuck, 2 p.

71e, Morel, pr. — 72e, Delmesure A., p. ; Losfeld F., h. ; Losfeld, h. — 73e, Millescamps, p. — 74e, Glorieux Ch., p. — 75e, Voit, p. — 76e, Duthoit H., p. — 77e, Paris, p. ; Dessauvages F., p. — 78e, Seghin C., p. — 79e, Losfeld F., p. — 80e Vancorselis, M.

81e, Horent, p. — 82e, Mlle Maes, p. ; Dessauvages F., h. — 83e, Pollet, p. — 84e, Dedryver, p. — 85e, Vienne, p. — 86e, Paris, p. — 87e, Vanpouck, p. — 88e, Dusellier, p. ; Verhague, p. — 89e, Parent, p. ; Desrousseaux P., p. — 90e, Leman F., r.

91e, Seghin Marlier. — 92e, David Alf. — 93e, Heulst. — 94e, Vanwaleghem. — 95e, Van Antryn. — 96e, Naessens. — 97e, Masurel Ch. — 98e, Hennion H. ; Desrousseaux P. ; V. Ducoulombier. — 99e, Vanhoutte, Chêne Houpline ; Voit. — 100e, Boukart.

101e, Destombes P. ; Lefebvre J. — 103e, Lecomte H. — 103e, Vaneck. — 104e, Wittemberg. — 105e, Duvillier Alf. — 106e, Boukart fils. — 107e, Dafermont V. — 108e, Hus J. — 109e, Duthoit J. — 110e, Vienne. — 111e, Durie. — 112e, Vanhoutte. — 113e, Demeyer F. — 114e, Messiaen. — 115e, Desvenain.

Bouquet : Millescamps.

Régulateurs : Millescamps, Losfeld, Vandamme, Verhague.

Séries de quatre : Losfeld, Millescamps.

Séries de trois : Verhague, Vandamme.

Séries de deux : Turpin, Campion, Dsvinck, Dedeken, Dessauvages G.

Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 60'53" à la distance de 177 kil. 935 à une vitesse de 983 m. 69, le dernier à 9 h. 15' 32" à la distance de 178 kil. 747 avec une vitesse de 914 m. 15.

Distribution des prix mercredi soir.

Réclamations valables jusque mercredi mat.

**Renversé par un cheval.** — Revenant de Mouscron, dimanche, vers 8 h. 3/4 du soir, M. Lucien Dhainaut, demeurant rue du Virolois, 114, arrêta sa voiture à l'estaminet des *Sapeurs-Pompiers*, tenu par M. Emile Stock, rue de la Croix-Rouge, 270. Pendant qu'avec les deux personnes qui l'accompagnaient, il prenait un rafraîchissement, son cheval, dont il avait confié la garde à M. Jules Barbe, 50 ans, beau-père du cabaretier, se mit à ruer et faisant brusquement un demi-tour, alla s'abattre sur le trottoir.

En voulant retenir l'animal, M. Barbe fut renversé et reçut des coups de pied de la bête. M. Dhainaut et les autres consommateurs vinrent aussitôt relever le cheval et dégager son gardien qui porte des contusions entraînant un repos forcé de quinze jours. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Leduc.

**Une série d'agressions nocturnes.** — Dans la nuit d'hier, vers minuit et demi, un ouvrier peigneur, M. Carlos Lambelain, demeurant rue Racine, fut attaqué par trois individus qui lui enlevèrent son portemonnaie contenant 13 à 14 francs, produit d'une semaine de travail.

— Dans un autre quartier, au boulevard Gambetta, vers 11 h. du soir, un jeune musicien, M. Paul Blanchard, 16 ans, corroyeur, revenant d'une répétition à la Musique du Point-Central, s'en retournait au domicile de ses parents, rue Dupuytren. Quatre inconnus le rouèrent de coups de poing et de pied.

— Enfin un jeune homme de 14 ans, M. Bailly, dont les parents habitent rue Philippe-de-Girard, a été assailli rue Jacquart, par deux individus qui l'ont terrassé et frappé à coups de pied.

**Accident de travail.** — Julien Vanmienne, 16 ans, bacleur, rue des Flandres, 12, en nettoyant son métier à la marche, a eu l'annulaire et l'auriculaire de la main gauche écrasés. Docteur Delegrange ; repos de 8 semaines.

**Etat-civil de Tourcoing**

Du 11 juillet

*Publications de mariages.* — Binet Emile, homme de peine, rue Auber, 66 et Dellisse Jeanne, doubleuse, rue Ingres, 6. — Bonte Albert, directeur à Tourcoing et Dhalluin Agnès, sans profession, à Roubaix. — Bracke Georges, domestique à Tourcoing et Béagle Elise, bobineuse, à Mouvaux. — Canonne Pierre, rattacheur, rue de Nice, 8 et Decnypère Clémentine, soigneuse, rue de Nice, 16. — Clarisse Joseph, sans profession, rue Wincq-Chocquel, 185 et Didry Gabrielle, sans profession, rue de la Gare. — Corneillie Gustave, zingueur, rue Malcence, 108 et Lossy Rosalie, rattacheuse, rue de Saint-Pétersbourg. — Houzet Félicien, marchand, rue de Lille, 101 et Callens Marie, sans profession, rue du Moulin, 101.

Demasure Emile, domestique, rue de Varsovie, 144, et Sauvé Marguerite, ménagère, rue du Tilleul, 14. — Desmettre J.-B., rattacheur, rue de la Croix-Rouge, 168, et Périn Hélène, soigneuse, rue Jourdan, 5. — Dewarse Ferdinand, coupeur, rue de Tournai, et Scalbert Jeanne, sans profession, rue du Sentier, 4. — Fiévet Emile, homme d'équipe à Tourcoing, et Duhain Léonie, sans profession, à Wattrelos. — Lebas Emile, afficheur, rue du Bris, 26, et Delplanque Sidonie, soigneuse, rue Colbert, 150. — Janssens Jules, brossier à Roubaix, et Houzet Alma, doubleuse, rue de Boulogne, 26. — Delhaye Oscar, dessinateur, rue du Labyrinthe, 60, et Tielemans Maria, sans profession, à Roubaix. — Javenez Achille, trieur, rue des Phalempins, 124, et Sockeel Julia, journalière, rue de la Latte, 18. — Lahousse Henri, chef-ourdisseur, rue Hoche, 55, [illegible]ancke Emélie, ménagère, r. François-Lehoucq, 9.

[illegible] Albert, ourdisseur, rue Fénelon, 40, et Prayman Germaine, bobineuse, rue des Phalempins, 66. — Olivier Julien, constructeur à Roubaix, et Weymeels Maria, tisserande, rue du Tilleul, 168. — Stelandre Albert, rattacheur, rue de Courtrai, 210, et Vermeulen Amélie, soigneuse, rue de Gand, 352. — Srobbe Hippolyte, domestique, rue du Touquet, et Vanhœnacker Mathilde, soigneuse, rue du Touquet. — Van Lope Jean, tisserand, rue Deregnaucourt, et Lobel Octavie, rue du Presbytère, 70. — Weymels Désiré, tisserand, rue du Tilleul, et Clerson Lucie, tailleuse, rue du Touquet, 5. — Gras Emile, magasinier, rue de Tunis, 17, et Steux Blanche, piqûrière, rue de Lodi, 1.

*Mariages.* — Oscar Bilouet, 26 ans, terrassier et Hélène Dobbels, 24 ans, [illegible]. — Emile Coone, 24 ans, tisserand et Marie Sénéchal, 29 ans, repasseuse. — Edmond Tuys, 2? ans, ferblantier, et Sophie Destrays, 26 ans, doubleuse. — Charles Tacken, 30 ans, tisserand et Juliette Desley, 31 ans, piqûrière. — Arthur Villette, 28 ans, tisserands et Marie Demeester 19 ans, ourdisseuse.

## LINSELLES

### Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Hopsomer, maire. Vingt et un conseillers sont présents. M. Charles Henri est nommé secrétaire.

La réorganisation du corps des sapeurs-pompiers. — M. le Maire donne lecture au Conseil 1° d'une lettre du Préfet du 23 juin 1904 ; 2° de la réponse du Conseil le 25 du même mois ; 3° de la dernière lettre du Préfet en date du 2 juillet courant, relatives à la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers et à la réunion de la commission de la réorganisation de la compagnie.

Après cette lecture et une discussion à laquelle prennent part plusieurs conseillers, Le Conseil donne acte au maire de sa communication puis fait remarquer que l'article premier de sa délibération du 18 mai 1903 est ainsi conçu : « Le corps de sapeurs-pompiers sera réorganisé en [illegible] dans le plus bref délai possible [illegible] compagnie ment au décret organique [illegible] (conformé[illegible] de 1875).

Le Conseil fait remarquer de plus que si la Compagnie n'a pas été réorganisée avant le décret de [illegible] 1903 la faute n'est pas imputable à la commune puisque la commission de réorganisation avait terminé ses travaux le 27 juillet 1903.

Dans ces conditions, il n'est pas possible d'appliquer à la commune le décret du 10 novembre 1903, puisque l'engagement avait été pris en vertu du décret de 1903, la délibération du 18 mai 1903 est donc de droit annulée. D'ailleurs, le préfet reconnaît que la municipalité n'a pris son engagement que pour 5 ans. Pour ces motifs, le Conseil, à l'unanimité, déclare protester contre la réorganisation et estime que dans le cas où le préfet voudrait appliquer le décret de 1903, il devrait renvoyer cette question à l'examen du Conseil qui verrait alors s'il y a lieu ou non de prendre un engagement de 15 ans, conformément au décret de 1903.

Soutiens de famille. — Le Conseil donne un avis favorable comme soutiens de famille à des demandes formulées par deux réservistes.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

**Séance officieuse**

Le conseil se réunit ensuite hors séance et décide à l'unanimité d'envoyer à M. Alb. Masurel, industriel à Linselles, une adresse de sympathie pour les épreuves qu'il a eu à subir. Les débats du tribunal correctionnel ayant fait éclater sa parfaite innocence.

LINSELLES. — Du 9 juillet. — Naissance : Marie Samyn.

## MOUVAUX

**Succès scolaires.** — Comme les années précédentes l'école du Sacré-Cœur a remporté aux examens du certificat d'études complémentaire et élémentaire de brillants succès.

M. Bailly a fait recevoir 11 candidats dont voici les noms :

Amédée Veroust, Louis Delemasure, Emile D'halluin, Fernand Lemblé, Jules Nivesse, Oscar Lamarque, Georges Duquelzar, Louis Leclercq, Julien Six, Paul Delannoy, Charles Tentemme.

Nos cordiales félicitations aux heureux lauréats ainsi qu'à leurs dévoués professeurs.

## MARCQ-EN-BARŒUL

### Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à sept heures, sous la présidence de M. Catry, maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents.

M. Montellier, secrétaire, fait lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observations.

— Demande de bourse. — M. Renard, instituteur, a demandé une bourse à l'Ecole supérieure de Commerce de Lille en faveur de son fils Maurice.

M. le Maire soumet au Conseil la lettre adressée au Préfet par M. Renard.

L'assemblée approuve, les finances de la commune n'étant pas engagées.

— Prix aux écoles communales. — M. Deparis prie les membres de la Commission scolaire de récompenser à part les élèves qui obtiennent le certificat d'études. Une somme d'un franc ou plutôt de 68 centimes à cause de la remise du libraire, devant être, suivant décision, attribuée à chaque élève, mais les élèves ayant obtenu le certificat d'études devant recevoir un prix d'une valeur brute de 5 francs, il en résulte que la somme à répartir pour les prix entre les autres élèves est très réduite. Il serait à souhaiter que les récompenses soient plus nombreuses pour ceux-ci, tout en restant aussi importantes pour les premiers.

On vote pour savoir si la somme de 5 fr. par élève ayant reçu le certificat sera prise sur la somme totale ou ajoutée en supplément.

Il est décidé que la somme sera prise sur la somme totale.

— Bureau de poste au Pont-de-Marcq. — M. le Maire lit une lettre du directeur des postes, qui déclare qu'un deuxième bureau ne pourrait être concédé à la commune que si celle-ci s'engageait à supporter tous les frais d'installation et d'entretien.

Devant ces exigences de l'administration, il est décidé que la question sera examinée sous un autre aspect dans une prochaine séance.

— Le traitement du receveur municipal. — Cette question est aussi ajournée ; elle est renvoyée à la commission des finances qui l'étudiera avec soin.

Pour terminer, le Conseil délibère à huis-clos relativement aux mesures à prendre à l'égard d'une personne qui se livre à la mendicité et autres faits répréhensibles.

M. l'abbé Raymond Delobelle chantera sa messe de prémices, le jeudi 14 juillet à 10 heures. Le nouveau prêtre se rendra processionnellement du patronage à l'église. Les habitants de la rue du Rishan et ceux de la place sont invités à pavoiser leurs maisons.

Le sermon de circonstance sera donné par M. le chanoine Dieu, supérieur du Collège libre.


PRINCESSE MAKOKO *Savon Victor Vaissier Nouveau parfum*


**BAUVIN. — Au conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est réuni le 9 juillet, à 7 h. 1/2, sous la présidence de M. Rousselle, maire.

Dix-huit conseillers étaient présents ; MM. Wiccart, Colart et Lannoy étaient absents.

M. le Maire expose la situation budgétaire de 1903. Tout est approuvé sans observations.

M. Piermé, garde-champêtre fait assavoir au Conseil que son pantalon est usé, et demande une nouvelle... culotte... Le conseil fait droit à sa supplique et lui alloue généreusement 25 fr.

Il est également alloué 5 fr. à M. Drelon pour son service au pont.

M. le Maire soulève ensuite une question très intéressante concernant l'abreuvoir.

Un électeur de la commune s'est permis d'aller puiser quelques tonneaux d'eau à l'abreuvoir communal. M. Rousselle ne peut tolérer pareille chose... il ne lui est alloué que 5 m³ d'eau et si chacun y va de son petit tonneau tout sera bientôt à sec.

Le citoyen Cassin fait observer justement que sans doute l'on ne doit pas se servir de l'abreuvoir, pour y laver voitures, chariots, brouettes, etc., etc., mais que chacun devrait pouvoir y puiser librement.

M. le Maire ne l'entend pas ainsi et par 16 voix contre 1 et un bulletin blanc l'assemblée lui donne raison.

M. Brué, instituteur-adjoint, demande une indemnité de logement, le Conseil lui accorde 100 francs.

Le greffier donne ensuite lecture du budget prévu pour 1905.

A l'article... location de droit de chasse... M. le Maire fait observer que le bail est terminé cette année, et demande si le Conseil est décidé à le remettre en adjudication ou à laisser la chasse libre. M. le Maire, grand chasseur, demande la suppression de ce droit de location. Messieurs les Conseillers, à l'unanimité, décident de laisser la chasse libre sur les propriétés communales (la location du droit de chasse rapportait annuellement 160 fr. à la commune). Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil décide ensuite la suppression des prestations qui seront remplacées naturellement par des centimes additionnels, (le contribuable a bon dos).

Le receveur municipal qui est en l'occurrence le percepteur, demande une augmentation d'un dixième sur la somme qui lui est due par la commune. M. le Maire trouve qu'il faut être bien avec tout le monde et que la commune est assez riche pour augmenter de 61 fr. 60 les appointements du percepteur.